



Le taux annuel d'inflation en baisse de 3.1% à 2.4%

Au mois d'avril 2024, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, se redresse de 0.2% par rapport au mois précédent. Cette tendance s'explique par un effet saisonnier à la hausse pour les frais de voyage et par l'augmentation des prix des produits pétroliers au mois d'avril.

L'indice des produits pétroliers gagne 1.1% par rapport au mois de mars. En avril, un passage à la pompe coûte 4.4% de plus pour l'essence et le prix du diesel augmente de 0.9%. Le prix du mazout augmente de 0.2% par rapport au mois précédent, tandis que la facture pour le gaz de ville s'allège de 2.7%. Les prix des produits dérivés de l'or noir dans le panier de l'indice sont supérieurs de 3.5% par rapport à avril 2023.

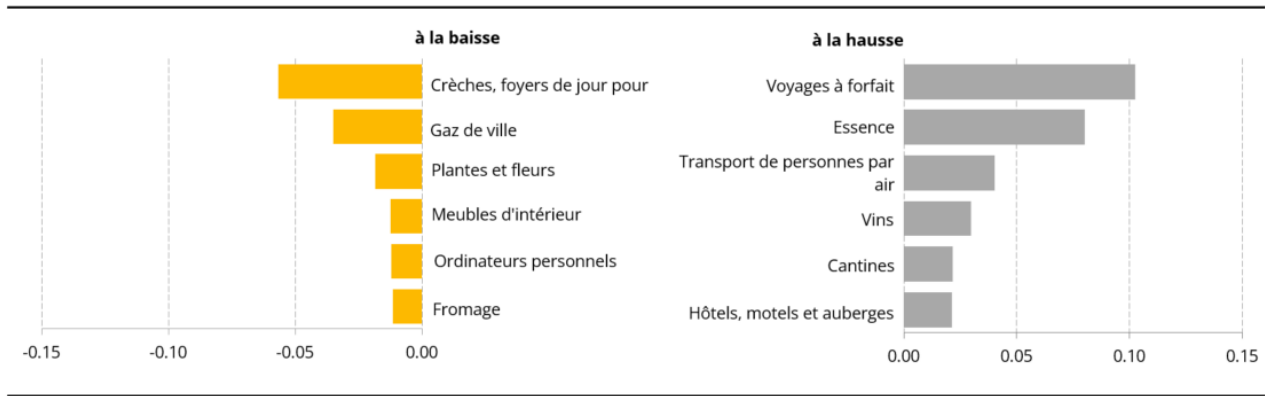
En raison des vacances de Pâques, des mouvements saisonniers ont une forte influence inflationniste sur le résultat. Ainsi, les prix des billets d'avion se sont envolés de 9.9% par rapport au mois de mars. Pour les voyages à forfait le décollage des prix s'élève à 6.2%.

Les prix des produits alimentaires perdent 0.3% par rapport à mars. Les plus fortes baisses de prix par rapport au mois précédent ont été constatées pour les fruits de mer frais (-5.7%), le poisson surgelé (-3.2%), les yaourts (-3.1%) et le fromage (-1.0%). Les prix de la viande de porc (+3.0%) et les pommes de terre (+2.5%) se sont par contre renchérissés par rapport à mars. Des hausses de prix ont également été relevées pour les boissons: l'eau minérale augmente de 3.1%, la bière sans alcool de 7.7% et le vin de 3.2% par rapport au mois précédent, tandis que les prix pour les vins fortifiés (-6.7%) sont à la baisse. En comparaison annuelle, les prix alimentaires sont supérieurs de 2.2% et ceux des boissons alcoolisées de 3.8%.

Des baisses de prix ont été enregistrées en avril pour les combustibles solides (-6.3%), les crèches et foyers de jour pour enfants (-4.1%) et les plantes et fleurs (-3.3%).

Le taux annuel d'inflation se fixe à 2.4% contre 3.1% un mois plus tôt. Le taux annuel d'inflation sous-jacente perd 0.9 point de pourcentage et s'établit à 2.4% en avril. L'indice général du mois d'avril exprimé en base 100 en 2015 se chiffre à 122.87 points. La moyenne semestrielle de l'indice rattaché à la base 1.1.1948 passe de 1000.72 à 1002.11 points. La prochaine indexation sera déclenchée lorsque la valeur de 1013.46 sera atteinte.

GRAPHIQUE 1 : LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES (EN POINTS DE POURCENTAGE)



Source : STATEC

Note : Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

TABLE 1 : TAUX DE VARIATION (EN %)

Les 12 divisions de l'indice	Annuel	Mensuel
	(avril 2024/avril 2023)	(avril 2024/mars 2024)
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2.37	-0.11
Boissons alcoolisées et tabac	4.58	1.64
Articles d'habillement et chaussures	1.75	-0.18
Logement, eau, électricité et combustibles	1.19	-0.22
Ameublement, équipement de ménage et entretien	1.20	-
Santé	2.68	0.01
Transports	2.50	1.05
Communications	1.21	0.22
Loisirs, spectacles et culture	2.77	0.98
Enseignement	1.60	-
Hôtels, cafés, restaurants	4.38	0.60
Biens et services divers	2.86	-0.27
Indice général	2.40	0.23

Source : STATEC

Les résultats de l'indice du mois de mai 2024 seront publiés le 5 juin 2024, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 31 mai 2024.

Pour en savoir plus

Bureau de presse | ☎ **+352 247-88455** | ✉ press@statec.etat.lu

statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par la division SOC sous la direction de Marc Ferring/Jérôme Hury.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! [Inscrivez-vous à notre newsletter](#)

